



PLUi Communauté de Communes des Quatre Vallées

9 Juillet 2018 – Ferrières-en-Gâtinais

Groupe de travail -Diagnostic

Mobilité et Economie

Ordre du jour :

Groupe de travail sur l'économie et la mobilité dans le cadre du diagnostic.

Participants :

- Voir liste de présent en annexe

Mme COSTA introduit la réunion et remercie l'implication des personnes présentes : élus et personnes publiques associées.

1. Mobilité

Mme BARBET indique que la **voiture reste le mode de déplacement privilégié au sein du territoire**. (92 % des ménages ont une voiture)

Il est à noter que **39% des actifs travaillent hors département** du fait de la proximité de l'Ile de France et de l'usage du train, le territoire étant relativement bien desservi par le réseau ferroviaire. La fréquence de la desserte par le train semble assez importante. En effet, il est constaté depuis Dordives, Ferrières, et Fontenay, un train toutes les heures.

Il est indiqué au bureau d'études que **l'allongement des quais de la gare de Fontenay-sur-Loing** est nécessaire au bon fonctionnement du transport ferré.

La CC4V dispose d'un bon maillage routier, ce qui induit la prise en compte des pollutions sonores engendrées par les autoroutes dans le PLUi.

Le Transport A la Demande (TAD) du réseau Rémi du Conseil Régional de Centre Val-de-Loire est proposé deux jours par semaine. Les élus semblent avoir des retours positifs de par leurs administrés, notamment sur Villevoques.

Le Maire de Dordives explique qu'une **ligne Transdev Ile-de-France existe**, partant d'Egreville, s'arrêtant à Dordives (l'arrêt se fait à la gare) et repartant sur Souppes. Ce réseau interrégional est complémentaire au réseau Rémi qui lui n'est qu'intrarégional. Après vérification, la ligne dessert en réalité la commune de Bransles, Souppes via Dordives (2 arrêts).

Il est fait un bref rappel des objectifs du **Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) qui est opposable aux tiers en cas de projet.**

Le Maire de Girolles et l'adjoint au Maire de Corbeilles expliquent qu'après les remembrements réalisés il y a quelques années, ces chemins de randonnées ont été modifiés et qu'aucune continuité n'a été réalisée ou retravaillée. Mme TISSIER du département du Loiret (Service au Territoires) relaye cette information à ses collègues car c'est le département qui repère ces chemins. Mme LEFEVRE précise qu'il est possible de compléter ce réseau avec des outils pour avoir la maîtrise foncière, afin de créer du lien pour les mobilités quotidiennes et le tourisme.

Les connexions entre les communes feront parties des éléments de réflexion du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) notamment avec la vélo-route du canal.

Le bureau d'études ajoute que la pratique **du covoiturage** devra être prise en compte dans le PLUi. Des aires de co-voiturage matérialisées existent à Dordives et Fontenay-sur-Loing, notamment. D'autres dites « sauvages » ou non officielles peuvent s'observer à certains endroits stratégiques du territoire.

Le Pays va prochainement adhérer à **Rézo'pouce** : plateforme de co-voiturage et d'autostop organisée. Cette adhésion à la société par le Pays, restera gratuit pour l'utilisateur.

Le responsable du secours catholique intervient en expliquant que les **problèmes de mobilité restent un obstacle à l'emploi**. L'association Gâtinais Emplois permet l'insertion de nombreuses personnes, cependant la mobilité reste une problématique qui peut être, si elle n'est pas efficace, un frein à l'embauche et à la pérennité du travail. De plus, il est également fait état des problèmes de mobilité que peuvent rencontrer les personnes qui dépendent de banques alimentaires : Restos du Cœur ou autres.

Le Conseil Départemental intervient et explique que l'offre en matière de transport est présente sur le territoire mais le manque de communication sur les différentes offres existantes peut poser problème. Il est avancé un problème de visibilité des services de transports. Il est ajouté que la Direction de l'Insertion du Loiret et la Maison du Département sont là pour communiquer sur ces offres aux personnes les plus fragiles.

De nombreux plans de déplacements locaux ont été entrepris ou sont en cours au sein de certaines communes du territoire. Ils seront pris en compte dans le PLUi.

Les élus évoquent un problème d'interconnexion entre les différents réseaux et services de transports présents sur le territoire, en termes de compatibilité des titres de déplacements notamment. **Le pass Navigo de l'Île-de-France n'est pas valable en Région Centre.** M. GARDIA indique que ce sujet est en discussion au niveau politique, M. DOOR étant en cours de réflexion avec l'Île de France sur ce sujet.

Enfin, il est constaté l'arrivée de population en provenance de l'Île de France sans emplois et/ou avec un emploi en Île-de-France, se retrouvant sans-emplois par choix à cause des trajets domicile-travail allongés et coûteux, ce qui engendre des situations de précarité.

En conclusion, la politique de mobilité doit être étudiée conjointement à la politique économique de développement endogène au territoire.

Mme LAUMONIER précise que toute nouvelle zone d'activité devra anticiper sur la question de la mobilité des employés.

2. Profil économique du territoire

Les pertes d'emplois au sein de certains territoires sont à expliquer. Le Maire de Villevoques explique que l'entreprise SOUFFLET est à vendre.

Le Maire de Dordives indique que le nombre d'emplois a évolué depuis 2014 et est à mettre à jour car au sein de sa commune car il existe un fort développement des auto-entrepreneurs comptant dans la dynamique économique.

Les friches industrielles sont à intégrer impérativement à la réflexion. Il faudra donc s'interroger sur le devenir des friches privées et éventuellement publiques (sur les zones intercommunales). Il est donc nécessaire d'entrer en relation avec les propriétaires actuels pour établir une ligne politique prospective en la matière (rachat, vente, reprise, dépollution, etc.).

Le Maire de Ferrières-en-Gâtinais souhaiterait que soit précisé sur les histogrammes qu'il s'agit des emplois du territoire de l'intercommunalité et non de la CC4V qui reste le nom de l'entité administrative, afin d'éviter toute confusion sémantique.

A Gondreville l'usine Brabant Chimie a un besoin de développement. L'ensemble de ce secteur lié à la filière agro-industrielle devra être intégrée dans la réflexion évoquée et des **mobilités liées à ces entreprises (trafic poids lourds)**.

Pour ce qui est du fret, la ligne ferroviaire existante est structurante. **Voies Navigables de France interviennent concernant le fret fluvial et expliquent que le territoire comprend des voies de canaux mais que les quais de déchargement ont disparu avec le temps.** Ils étaient accessibles pour les carrières principalement.

Les canaux du territoire sont plutôt de petits gabarits. VNF explique que 300 bateaux à cales peuvent circuler en France. La question de la possibilité du développement avec le Grand Paris est avancée, cependant les industriels ne semblent pas être intéressés par cette zone géographique. Les canaux du territoire restant axés sur le développement touristique.

La CAPROGA a fait le choix politique de ne pas développer le fret fluvial pour une question de coût par rapport au fret routier.

Le maire de Gondreville explique qu'au moment des réflexions du tracé de l'A19, un projet de réalisation d'une sortie d'autoroute vers la zone de Gondreville -Villevoques avaient été avancé. Or ce projet n'a pas abouti, au profit d'autres lieux du territoire. Il note néanmoins que la **carrière de Préfontaines représente à elle seule 500 000 tonnes de marchandises**, et que le trafic s'est accentué avec le Grand Paris.

Mme LEFEVRE demande aux élus si des projets de **création ou des projets d'extension de carrières sont en cours**. Il est expliqué qu'à Ferrières, la carrière appartenant à Lafarge remblaye dans le cadre du Grand Paris mais n'extrait pas de matériaux. Il n'y a pas de nouvelle carrière a priori en développement si ce n'est la carrière Roland sur Préfontaines.

Le Maire de Dordives intervient et indique que le **développement du télétravail est en plein essor** et doit être réfléchi pour les prochaines années en termes de foncier et de renforcement du numérique. Une réflexion est donc à mener sur **des espaces de co-working et sur la desserte en numérique**.

Un point est fait sur **l'activité touristique**. Le Musée du verre de Dordives est fermé pour cause de travaux mais rouvrira prochainement.

L'idée **d'accompagner les apprentis dans leur déplacement** est débattue. Le Rezo'Pouce pourra être la solution, pour les apprentis à partir de 16 ans. Il est expliqué que la société Redex s'est mobilisée sur la question des déplacements qui pouvaient être dangereux pour ces jeunes et a aménagé un logement pour l'accueil de ses apprentis.

Enfin, le sujet de **l'activité agricole** est abordé. M. le maire de Gondreville intervient pour préciser que le développement des agriculteurs peut entraîner des **conflits d'usages**. Mme LEFEVRE fait un rappel sur le Règlement Sanitaire Départemental et les règles de réciprocité. Elle fait également un rappel sur les projets des agriculteurs et notamment sur le changement de destination devant être pris en compte dès le début du PLUi.

Enfin, un débat sur **l'éolien/panneaux photovoltaïques** s'instaure entre les élus. Il est expliqué par Mme COSTA que ce débat fait l'objet d'un groupe de travail en parallèle du PLUi, les élus sont donc invités à s'y inscrire. Ceci étant, le débat de l'éolien, du photovoltaïque et de l'énergie au sens large devra être un débat politique intercommunal et non communal, au vu des conséquences sur l'ensemble du territoire.

3. Equipements

Un bref rappel des obligations en matière de zonage d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales est fait, et un point sur l'état d'avancement des documents par communes est demandé aux élus.

Il est indiqué par Mme LEFEVRE que les plans de zonage d'assainissement devront être mis à jour en fonction du zonage du PLUi. Une enquête publique conjointe avec le PLUi permettra de réduire les coûts.

Un rappel est fait sur la défense incendie, qui ne peut être un motif de refus de demandes d'urbanisme.

PLANNING

- **24.09.2018 – Groupe de travail sur le logement, la démographie et le foncier**